



Congés sans soldes nombre de jours décomptés

Par **louk**, le **30/10/2009** à **12:32**

Bonjour,

je suis embauché depuis le 1er juin dans une association convention 66 a temps partiel : 22h40 repartis sur 3 jours (lundi, mardi, jeudi).

Au mois de septembre j'ai pris des congés sans solde à partir du mardi 2 septembre; j'ai repris le travail le lundi 21 septembre.

Nous fonctionnons en jours ouvrables, soit 6 jours par semaine. Donc je pensais qu'ils me décompteraient 13 jours; or, ils m'ont décompté 16 jours. Ils ont déduits les dimanches également, c'est à dire 7 jours par semaine.

Qu'en pensez vous? Ont-ils le droit?

Par **Visiteur**, le **30/10/2009** à **19:09**

bonsoir,

si congés sans solde... on ne décompte pas en jours....

on enlève simplement sur votre fiche de paye les heures non effectuées..

je ne comprends pas très bien pourquoi ils comptent en jours ????